

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Urbanisme – Plans et autorisations**  
A l'att.de M. G. MICHIELS  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
**B - 1000 BRUXELLES**

V/Réf : E65/2013  
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2426/s.559  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Emile Bockstael, 245.  
Changement d'affectation d'agence de voyage en horeca, couverture de la cour arrière et  
modification de la vitrine.  
*(Dossier traité par Mme K. Tieberghien)*

En réponse à votre lettre du 4 septembre 2014, sous référence, reçue le 10 septembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

La demande concerne un bien situé dans la zone de protection de l'ancienne maison communale de Laeken et datant d'avant 1932.

Elle vise le changement d'affectation d'une agence de voyage en salon de thé au rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage, le couvrement de la cour et l'ajout d'une porte dans la vitrine qui date des années 1960. Les interventions prévues n'appellent pas de remarques particulières sur le plan patrimonial. La CRMS demande cependant de respecter les prescriptions du RRU. Elle déconseille la couverture de la cour. Elle suggère, en outre, de ne pas ouvrir une porte supplémentaire dans la vitrine car un accès au rez-de-chaussée commercial existe déjà (par le sas d'entrée qui dessert aussi l'escalier vers les étages). Si cela n'était pas possible, on veillera à la qualité d'exécution et des matériaux des portes à rue.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : S.P.R.B. - D.M.S. : Mme S. Valcke ; S.P.R.B. – D.U. : Mme B. Annegarn ;  
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail) ; Commission de concertation (par mail).